

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-2116 02362-20200214-D_2020_2_11-DE
Regu le 26/02/2020

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthis-sur-boeme.fr

délibération :
D_2020_2_11

L'an deux mille vingt, le vendredi 14 février à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 07 Février 2020

Présents : 16

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 17

Objet : Cession de terrain au
Département de la Charente -
Aménagement tourne à gauche
avec la RD428 et la VC n°4/206
- 23 m²

Pouvoirs :

Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BERCHENY Dorian, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que pour l'aménagement du carrefour Voeuil-et-Giget / Torsac / Mouthiers-sur-Boëme RD 674, il est nécessaire de vendre une parcelle au Conseil Départemental pour l'euro symbolique. Cette parcelle est située à Mouthiers-sur-Boëme désigné dans le tableau ci-dessous :

DESIGNATION CADASTRALE			EMPRISE		HORS EMPRISE	
Commune	Section	Surface	N°	Surface en	N°	Surface en m ²
Lieu-dit	N°	en m ²		m ²		
DP		23 m ²		23 m ²		

Cette vente sera faite sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, moyennant pour une superficie totale de 23 m² l'euro symbolique.

La Commune autorise le DEPARTEMENT DE LA CHARENTE à prendre possession du terrain immédiatement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente avec le Département de la Charente.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/02/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 26/02/2020

Le Maire,

Michel CARTERET.